



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Services
de l'Éducation Nationale du Calvados
Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports

Collège départemental du Calvados de la COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Réunion du 8 janvier 2024

Présents :

- Madame Florence BESSY, secrétaire général de la préfecture du Calvados, représentant Monsieur Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados
- Monsieur Jean-Philippe TIRET, personne qualifiée
- Madame Corine OLIVIER, personne qualifiée
- Monsieur Philippe CLEMENT, personne qualifiée
- Madame Sophie SIMONNET, représentante du Conseil Départemental du Calvados ;
- Madame Amandine FRANCOIS- GOGUILLON, représentante des maires et établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'Union Amicale des Maires du Calvados
- Monsieur Louis PHILIPPE, représentant des maires et établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'Union Amicale des Maires du Calvados
- Monsieur Arthur DELAPORTE, député
- Monsieur Fabrice LE VIGOUREUX, député

Assiste en tant qu'experts :

Monsieur Guillaume BONNET, délégué départemental à la vie associative du Calvados
Madame Marie PELZ, responsable du Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Madame Cyrielle DUFOUR, gestionnaire administrative, SDJES

Excusé(e)s :

- Madame Corinne FERET, sénatrice
- Madame Gulderen CELIK, personne qualifiée

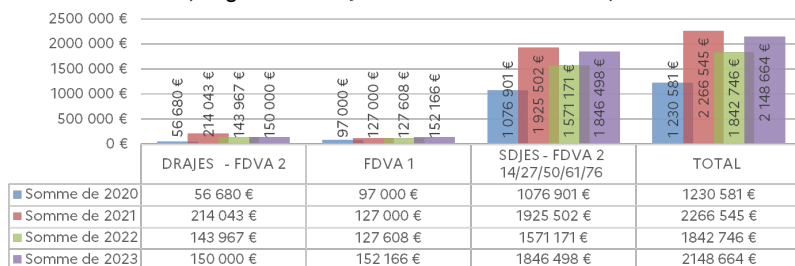
Ordre du jour :

1. Bilan de la campagne FDVA 2023
2. Instruction du 14 novembre 2023
3. Propositions d'évolution campagne 2024
4. Calendrier de la campagne
5. Information et accompagnement des associations

Madame la secrétaire générale constate à 14h12 que le quorum est atteint (au moins 7 membres sur les 13), le collège peut donc se réunir et délibérer valablement.

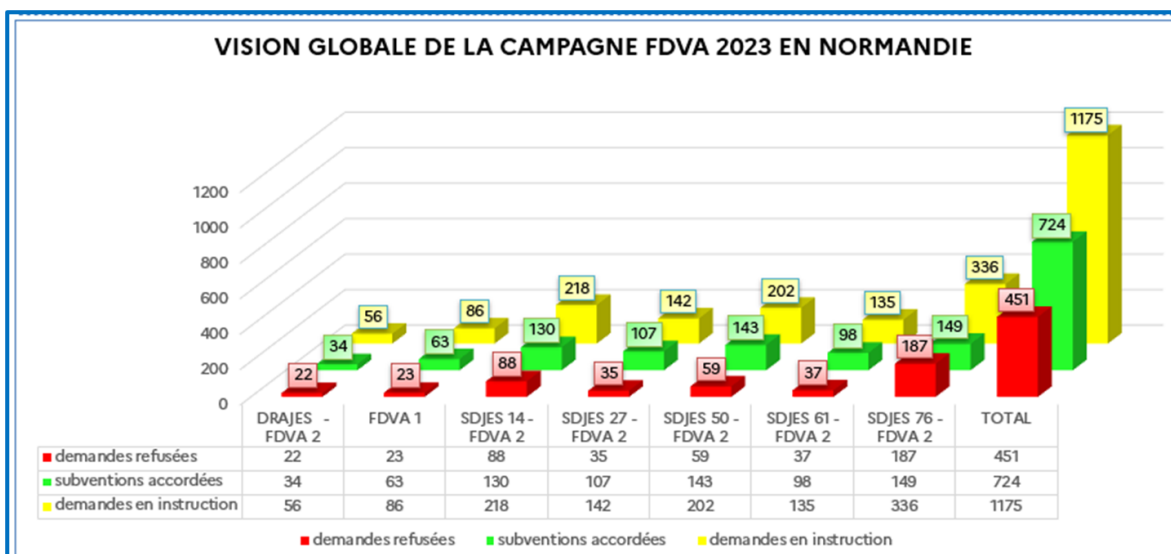
1. Bilan de la campagne FDVA 2023

Comparatif des crédits au titre du Fonds de Concours FDVA en Normandie sur 4 ans (Programme 163 Jeunesse et vie associative)



Pour le Calvados :

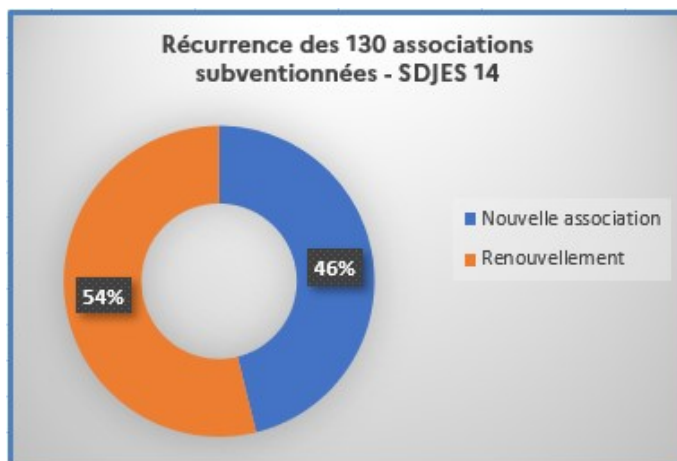
- 229 976 € en 2020
- 413 898 € en 2021
- 330 745 € en 2022
- 388 448 € en 2023



Taux de satisfaction au niveau régional et départemental : * arrondi à l'unité

FDVA 2 régional soit 61 % - FDVA 1 soit 73 %

SDJES 14 soit 60% - SDJES 27 soit 75% - SDJES 50 soit 71% - SDJES 61 soit 73% - SDJES 76 soit 44%



Au niveau géographique, certains secteurs du département ne sont pas couverts par le FDVA malgré une vie associative active. Ces zones blanches ne s'expliquent pas puisqu'il y a des structures d'appui présentes sur ces territoires et des réunions d'informations y ont eu lieu.

Il est constaté par un membre du collège qu'il y a plus de dossiers soutenus dans la Manche par exemple que dans le Calvados. Il est précisé que le montant moyen de la subvention est plus faible dans le Manche que dans le Calvados. Il y a des politiques différentes entre départements.

Montant moyen de la subvention au titre du fonctionnement global 2023 dans le Calvados : 1500 €

Montant moyen de la subvention au titre du projet innovant 2023 dans le Calvados : 5300 €

2. Instruction du 14 novembre 2023

Nouveautés pour la campagne 2024 :

- Déclaration d'intérêts à jour de tous les membres
- Déports ou abstentions des membres concernés mentionnés dans les comptes-rendus des réunions
- Publicité systématique des documents relatifs à la gouvernance du fonds et à la campagne sur les sites des préfectures et de l'académie
- Campagne de dépôts des demandes **pendant au moins deux mois**
- Délai d'envoi des documents aux membres (15 jours)
- Associer pour la fin de campagne départementale l'ensemble des parlementaires (ces derniers ne participant pas aux votes à la différence de ceux qui ont été désignés)

Un membre du collège demande quel est le montant de l'enveloppe 2024. Il est précisé que la notification des crédits n'a pas encore été adressée aux services déconcentrés par le ministère, mais qu'une année faste est attendue en raison du passage de 20 à 40% du taux de prélèvement des fonds inactifs.

3. Propositions d'évolution pour la campagne 2024

Concernant la note d'orientation départementale

- **Associations non éligibles :**
 - Ajout concernant les associations de moins d'un an (cohérence avec la note d'orientation régionale)

Cet ajout a pour objet de pouvoir vérifier la transparence financière et démocratique des associations.

- **Volet « fonctionnement global »**
 - Suppression du montant minimum de 5000€ pour le budget prévisionnel (cohérence avec la note d'orientation régionale)

Cette suppression permet d'ouvrir l'éligibilité aux associations ayant un budget prévisionnel inférieur à 5000 €. Toutefois, il est rappelé que le montant minimum de la subvention au titre du fonctionnement étant de 1000 € et que la part financière de l'Etat ne pouvant excéder 80%, le montant minimum du BP doit être de 1200 €.

- Nouvelle priorité : soutien aux associations œuvrant pour le devoir de mémoire

Un membre du collège s'interroge sur l'ajout d'une priorité sur les Jeux Olympiques et paralympiques. Après échanges entre les membres, cette proposition n'est pas retenue afin de ne pas emboliser le dispositif FDVA et sachant que cette thématique est déjà très aidée par ailleurs avec des subventions publiques.

Il est précisé que la priorité autour du devoir de mémoire a une formulation volontairement large afin de pouvoir couvrir des propositions variées.

Autres évolutions :

- La DJEPVA n'a pas validé la possibilité de proposer de nouvelles CPO en 2024 dans le cadre du FDVA 2 suite à l'expérimentation dans le Calvados (CPO uniquement possibles dans le cadre du FDVA 1 lié à la formation des bénévoles)

Pour rappel, le Calvados avait fait des CPO pour le FDVA 2 qui ont pris fin en 2023. Les membres du collège déplorent la non reconduction possible de ces CPO.

- Concernant l'évaluation : organisation par la DRAJES de commissions de contrôles par échantillonnage (vérification de la bonne utilisation des fonds publics).

Un membre du collège demande si ce contrôle se fera dès 2024 sur les crédits 2023, ou en 2025 sur les crédits 2024. La question sera relayée à la DRAJES.

4. Calendrier de la campagne

Lancement campagne	10 janvier 2024
Fin de dépôt des dossiers	10 mars 2024
Finalisation recevabilité	11-14 mars 2024
Instruction des dossiers	15 mars au 4 avril
Collège départemental	19 avril
CRCVA	Date à confirmer
Publication des résultats d'attribution	à partir de mi-juin 2024 sur le site académique

Il est expliqué aux membres du collège qu'au regard de l'instruction du 14 novembre 2023, le temps de la recevabilité administrative ainsi que le temps d'instruction sont réduits afin de pouvoir maintenir le collège départemental avant les congés d'avril. Ce choix est fait dans l'intérêt des associations afin que les mises en paiement puissent être enclenchées avant l'été.

5. Information et accompagnement des associations

Campagne d'information via :

- La communication institutionnelle : sites internet de la préfecture et de l'académie

- Envoi à toutes les mairies du département, les maisons France Services et points info 14, toutes les associations ayant déposé un dossier en N-1, les structures d'appui, les délégués du préfet, les membres du collège départemental, conseillers départementaux
- Des temps d'information proposés par les structures Guid'Asso : les dates seront mises en ligne pour le lancement de la campagne
 - Co organisées avec S3A, la Ligue de l'enseignement, le CDOS, le Marchepied : 24, 31 janvier et 7 février (en présentiel, lieux à confirmer) + une visio le 12 février.

Organisées par AE 14 :

	Mardi 23 janvier	18h
	Jeudi 25 janvier	18h
	Jeudi 25 janvier	18h
	Mardi 30 janvier	18h
	Mercredi 31 janvier	18h

Accompagnement :

- **Formation organisée le 12 janvier à la MDA d'Hérouville** par les co-animateurs de la démarche Guid'Asso du Calvados destinée aux structures labellisées Guid'Asso : **comment accompagner les associations dans leurs demandes de subvention FDVA**. Intervention de l'équipe du SDJES
- Travail régional autour d'outils (**capsules vidéo « tutoriel »** en cours de réalisation) visant à rappeler aux associations les points importants à ne pas négliger lors d'une demande de subvention
- Outils à dispositions des associations sur le site de l'académie (**pas à pas LCA**, mise à jour des documents sur LCA)
- **Accompagnement téléphonique au sein du SDJES tous les jours** durant la campagne

Séance levée à 15h32